

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 9 DECEMBRE 2010**

Délibération
n° 2010.12.240

**Modification de
l'autorisation de
programme et des
crédits de paiement
de la médiathèque
d'agglomération
(AP n° 2 - budget
principal)**

LE NEUF DECEMBRE DEUX MILLE DIX à 17h30, les membres du conseil communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération du Grand Angoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **3 décembre 2010**

Secrétaire de séance : Laurent PESLERBE

Membres présents :

Philippe LAVAUD, Denis DOLIMONT, Jean-Claude BEAUCHAUD, François NEBOUT, Michel BRONCY, Fabienne GODICHAUD, Didier LOUIS, Jean-Claude BESSE, Jean-François DAURE, Brigitte BAPTISTE, André BONICHON, Jacky BONNET, Patrick BOUTON, Yves BRION, Stéphane CHAPEAU, Françoise COUTANT, Marie-Noëlle DEBILY, Catherine DESCHAMPS, Gérard DEZIER, Maryse DUMEIX, François ELIE, Guy ETIENNE, Michel GERMANEAU, Jean-Pierre GRAND, Maurice HARDY, Robert JABOUILLE, Madeleine LABIE, Joël LACHAUD, André LAMY, Dominique LASNIER, Bertrand MAGNANON, Jacques NOBLE, Jean PATIE, Catherine PEREZ, Laurent PESLERBE, Alain PIAUD, Rachid RAHMANI, Christian RAPNOUIL, Philippe RICHARD, Martine RIVOISY, Maryse ROUX, Frédéric SARDIN, Dominique THUILLIER, Patrick VAUD, Gilles VIGIER

Ont donné pouvoir :

Bernard CONTAMINE à Brigitte BAPTISTE, Janine GUINANDIE à Laurent PESLERBE, Françoise LAMANT à Joël LACHAUD, Djillali MERIOUA à Rachid RAHMANI, Cyrille NICOLAS à Gérard DEZIER, Marie-Annick PAULAIS-LAFONT à André BONICHON

Excusé(s) représenté(s) :

Maurice FOUGERE par Maryse ROUX

Excusé(s) :

Nicolas BALEYNAUD, Catherine DEBOEVERE, Gérard DESAPHY, Jacques DUBREUIL, Annette FEUILLADE-MASSON, Sébastien GOURET, Nadine GUILLET, Véronique MAUSSET

FINANCES - PROGRAMMATION

Rapporteur : **Monsieur NEBOUT**

MODIFICATION DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME ET DES CREDITS DE PAIEMENT DE LA MEDIATHEQUE D'AGGLOMERATION (AP N° 2 - BUDGET PRINCIPAL)

Par délibération n° 232 du 10 décembre 2009, le conseil communautaire a décidé d'ajuster les montants de l'autorisation de programme et des crédits de paiement de la médiathèque d'agglomération :

PROJETS (montants TTC)	Autorisation de programme	CA 2005	CA 2007	CA 2008	Projet CA 2009	Report s en 2010	Crédits de paiement 2010	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
Médiathèque	31 485 K€	30 K€	3 K€	102 K€	1 200 K€	393 K€	3 069 K€	5 053 K€	9 407 K€	7 581 K€	4 647 K€

Or, il convient aujourd'hui de procéder à des ajustements des crédits de paiement comme suit :

PROJETS (montants TTC)	Autorisation de programme	CA 2005	CA 2007	CA 2008	CA 2009	Projet de CA 2010	Crédits de paiement 2011	Crédits de paiement 2012	Crédits de paiement 2013	Crédits de paiement 2014
Médiathèque	31 485 K€	30 K€	3 K€	102 K€	1 175 K€	1 487 K€	4 126 K€	12 494 K€	7 386 K€	4 682 K€

Vu l'avis favorable de la commission finances (toutes commissions confondues) du 25 novembre 2010,

Je vous propose :

DE MODIFIER les crédits de paiement pour les exercices 2011 à 2014 selon le tableau ci-dessus.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
A L'UNANIMITE,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :

Reçu à la Préfecture de la Charente le :

17 décembre 2010

Affiché le :

17 décembre 2010